

Conseil Communal Séance du 26 mars 2018

Réponse à l'interpellation de Madame Nathalie FRISEE

Objet: Explosion de l'immeuble rue Gretry

Merci. Cela me donne l'occasion d'expliquer le processus tel qu'il se déroule.

Les secours se sont déployés rapidement. Un périmètre d'exclusion.

Deux blessés – jours non en danger – ont été dénombrés.

Vu l'incendie et le risque d'une nouvelle explosion, d'effondrement des façades avant et arrière de l'immeuble concerné, les habitants des immeubles proches ont été évacués.

La Croix Rouge, présente en nombre, a assuré immédiatement un premier accueil dans un café proche.

Une première liste des personnes concernées a été réalisée (± 15 personnes).

L'urgence sociale, dépendant du CPAS, a organisé l'hébergement et les chambres nécessaires à l'accueil des personnes ont été réquisitionnées avec mon accord.

Les personnes ont été transportées au moyen d'un bus du TEC, également réquisitionné.

Au niveau technique, dès l'alerte, l'agent de garde du SSSP a été rappelé.

Une première coordination a été mise en place avec l'officier du service incendie commandant les opérations, le SSSP, l'expert en stabilité réquisitionné, et la Sécurité civile.

Le risque d'effondrement a été confirmé.

Une entreprise dotée des moyens et de l'expertise a été réquisitionnée.

Un nouveau périmètre de sécurité a été établi.

L'ensemble de ces informations a été partagée par le biais du service communication de la Police.

Dès le dimanche, les premiers moyens de l'entreprise ont été mis en place.

Pour la démolition, la difficulté la plus contraignante concernait l'inaccessibilité à l'arrière du bâtiment effondré. Pour évacuer les débris, une grue de grand gabarit a été installée rue Gretry.

Ces diverses opérations se sont déroulées du 5 au 12 mars.

A partir du 12 mars, la circulation a été rétablie.

Pour l'instant, des travaux se poursuivent dans l'immeuble effondré.

Après vérification des installations, les habitants des deux maisons proches ont pu réintégrer leur habitation dès le jeudi 8 mars.

Par contre, un immeuble n'a pu être réintégré.

Tant pour assurer l'hébergement que pour assurer le relogement des personnes, les services sociaux de la Ville et du CPAS ont travaillé sans désemparer et en étroite collaboration.

Un accompagnement psychologique a également été organisé pour les personnes le souhaitant.

En conclusion, cet incident a nécessité l'intervention de nombreux services publics ou apparentés (Pompiers, Police, Services médicaux d'urgence, Ville de Liège, CPAS, TEC, Croix rouge) ainsi que l'intervention d'entreprises réquisitionnées.

Ces interventions ont été efficaces et bien coordonnées.